PROCÈS-VERBAL

4e réunion
Le lundi 29 septembre 2014
Salle Maurice-Vincent (local B1-3002) du pavillon Georges-Cabana

La réunion s'ouvre sous la présidence de Mme Lynda Durand, la Pre Jocelyne Faucher, secrétaire générale, agissant à titre de secrétaire.

Les membres suivants sont présents :

Pr Jacques Beauvais
Mme Marie-France Bélanger
M. Julien Bilodeau
Pr Michel Berthiaume
Mme Paule Bouchard
Pr Martin Buteau
Mme Lynda Durand
M. Steve Flanagan
Pre Jocelyne Faucher
M. Daniel Gaucher
M. Vincent Joli-Cœur
Pre Lucie Laflamme
M. André Laurin
Mme Joanne Léveillée
Mme Lyne Martel
Mme Victoria Meikle
Pre Luce Samoisette
Pr David Sénéchal
M. Raymond-Mathieu Simard
Pr Arezki Tagnit-Hamou
M. Stéphane Tremblay
M. Charles Vaillancourt
Pr Hervé Walti
Pr Alain Webster

Les membres suivants se sont excusés :

Pre France Jutras
M. Pierre Pichette

La présidente souligne l'arrivée de nouveaux membres du conseil, M. Steve Flanagan, M. Daniel Gaucher, Mme Lyne Martel, Mme Victoria Meikle et M. Stéphane Tremblay. Elle leur souhaite la bienvenue et fait un résumé de leur parcours professionnel ou académique.

CA-2014-09-29-01
Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour, tel qu'il apparaît à l'avis de convocation annexé au présent procès-verbal.

CA-2014-09-29-02
Adoption des procès-verbaux des réunions du 16 juin et du 15 juillet 2014

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration adopte les procès-verbaux des réunions du 16 juin et du 15 juillet 2014, tels qu'ils ont été transmis aux membres.

CA-2014-09-29-03
Affaires découlant des procès-verbaux des réunions du 16 juin et du 15 juillet 2014

Les membres n'apportent aucun suivi relatif aux procès-verbaux des réunions du 16 juin et du 15 juillet 2014.

CA-2014-09-29-04
Communication de la rectrice

La présidente informe les membres du conseil des sujets suivants :

- du reportage présenté le 23 septembre au téléjournal de Radio-Canada, édition nationale, intitulé : *Des trottoirs avec vos bouteilles vides pour réduire les gaz à effet de serre.* Des félicitations sont adressées au P[r] Arezki Tagnit-Hamou et à son équipe de recherche de la Chaire SAQ de valorisation du verre dans les matériaux pour leur travail et leur rayonnement;
- de la tenue du Lac-à-l'épaule des membres du conseil d'administration qui suivra la séance du conseil du 10 novembre 2014. La présidente présente la formule retenue pour cette réunion et invite à nouveau les membres du conseil à lui transmettre des suggestions de thèmes de discussion qui pourraient y être abordés;
- de l'invitation adressée par courriel, le 19 septembre 2014, aux membres du conseil d'administration à compléter le questionnaire d'évaluation du fonctionnement du conseil pour l'année 2014. La présidente souligne qu'il s'agit d'un nouveau questionnaire quant à son contenu et à sa forme, et qu'il peut être répondu en ligne. Elle remercie M. André Laurin qui en a fait la proposition avec l'aval du comité de gouvernance. La présidente rappelle que la date limite pour répondre au questionnaire est le 17 octobre 2014. Les réponses seront dépouillées, analysées et résumées par le secrétaire général adjoint en sa qualité d'administrateur du questionnaire et les résultats globaux de cette évaluation seront communiqués lors d'une séance du conseil. La présidente rappelle également qu'elle se rend disponible pour rencontrer tout membre du conseil qui le désire.

La rectrice informe les membres du conseil du sujet suivant :

- Bureau de la registraire – ce service a obtenu, pour une quatrième année consécutive, une note parfaite lors de l'audit des données sur l'effectif étudiant du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science.

Le vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat informe les membres du conseil des sujets suivants :

- des réalisations de 19 professeures et professeurs qui se sont démarqués par l'obtention d'une reconnaissance nationale ou internationale au cours de l'année 2013. Le vice-recteur énumère les réalisations de ces personnes qui contribuent avec brio au rayonnement de l'Université;
- du nom des étudiantes chercheuses et de l'étudiant chercheur qui ont remporté des prix pour leur excellence lors de la Soirée de la relève de l'Association francophone pour le savoir (Acfas) qui a eu lieu à Montréal, le 24 septembre 2014;
- de la nomination du P[r] Alexandre Blais, du Département de physique de la Faculté des sciences, à titre de membre du Collège de la Société royale du Canada. Le P[r] Blais a été nommé parmi les 91 premiers membres du Collège de nouveaux chercheurs et créateurs en art et en science. Le vice-recteur souligne que les individus nommés au Collège ont été sélectionnés par 51 universités canadiennes et le Conseil national de recherches du Canada (CNRC). Ils représentent la nouvelle génération de l'excellence intellectuelle, scientifique et artistique au Canada.

En réponse à leur demande, la secrétaire générale informe les membres qu'ils auront dorénavant accès à un projet de procès-verbal (document de travail) de la réunion du conseil d'administration dans les 10 jours suivants cette réunion. Un courriel les avisera du dépôt du document de travail sur

le site d'hébergement des documents du conseil et du délai pour transmettre leurs suggestions de modifications, le cas échéant. Par la suite, un nouveau projet de procès-verbal sera intégré à l'envoi habituel des documents du conseil d'administration.

La secrétaire générale informe également les membres qu'ils seront dorénavant avisés d'un premier dépôt de documents pour la prochaine réunion du conseil. Enfin, le mercredi précédant la réunion du conseil, un deuxième courriel sera envoyé aux membres pour les informer du dépôt de l'ensemble des documents de réunions sur le site d'hébergement.

CA-2014-09-29-05
Motion de félicitations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration félicite l'équipe du Bureau de la registraire qui a obtenu une note parfaite pour une quatrième année consécutive à la suite de l'audit gouvernemental des données sur l'effectif étudiant.

CA-2014-09-29-06
Motion de félicitations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration félicite les 19 professeures et professeurs qui se sont démarqués par l'obtention d'une reconnaissance nationale ou internationale au cours de l'année 2013 ainsi que les étudiantes chercheuses et l'étudiant chercheur qui ont remporté des prix pour leur excellence lors de la Soirée de la relève de l'Association francophone pour le savoir (Acfas), le 24 septembre 2014 :

- P[r] Noureddine Atalla pour l'obtention de la Médaille étrangère de la Société Française d'Acoustique;
- P[r] Brendan Bell pour sa nomination au titre de « Personnalité de l'année dans le domaine des sciences » du journal La Presse;
- P[r] Diego Bellabarba pour l'obtention du prix *Dr Robert Volpé Distinguished Service Award* de la Société canadienne d'endocrinologie et métabolisme;
- P[r] Brahim Benmokrane pour ses nominations à titre de Fellow de la Société royale du Canada et de l'Institut canadien des ingénieurs;
- P[re] Patricia Bourgault pour l'obtention du prix « Projet interprofessionnel en soins infirmiers » de la Société canadienne de la douleur;
- P[r] Benoit Chabot pour l'obtention de « Prix du scientifique chevronné de NRC Research Press » de la Société canadienne pour les biosciences moléculaires;
- P[r] Francis Corpataux, professeur émérite, pour l'obtention du titre de chevalier de l'Ordre des arts et des lettres de France;
- P[r] Nicolas Dion pour l'obtention en 2013 du prix « Jeune chercheur » de l'Académie Montesquieu;
- P[re] Nancy Dumais pour sa nomination en 2013 au titre de « Personnalité de l'année dans le domaine des sciences » du journal La Presse;
- P[r] Alain Frigon pour l'obtention du prix « *Promising Young Scientist Award* » de l'International Society for Posture and Gait Research;
- P[r] Louis Gendron pour l'obtention du prix « *Young Investigator Award* » de *l'International Narcotics Research Conference*;
- P[r] Anthony Glinoer pour l'obtention du prix Alphonse-Desjardins de l'Association des auteures et auteurs de l'Estrie;
- P[r] Pierre Harvey pour l'obtention du prix Rio Tinto Alcan de la Société canadienne de chimie;
- P[r] Roger Lecomte pour l'obtention du prix du Québec Lionel-Boulet;

- P[r] Éric Massé pour l'obtention du prix « Jeune scientifique en génétique Robert H. Haynes » de la Société canadienne pour les biosciences moléculaires;
- P[re] Hélène Payette pour l'obtention du prix Betty Havens de l'Association canadienne de gérontologie;
- P[re] Nathalie Rivard pour l'obtention du prix « *Research and Education Award* » de l'Association canadienne de gastroentérologie;
- P[r] Xavier Roucou pour la sélection de l'une de ses découvertes parmi les « 10 découvertes de l'année » du magazine Québec Science;
- P[r] Yue Zhao pour l'obtention du Prix en science moléculaire et en ingénierie de la Société canadienne de chimie;
- M[me] Judith Robitaille, étudiante à la maîtrise en sciences cliniques, a remporté le prix Acfas IRSST Santé et sécurité du travail;
- M. François Allard, étudiant au doctorat en génie chimique, a décroché le prix Acfas Ressources naturelles;
- M[me] Morgane Urli, postdoctorante de la Faculté des sciences, a remporté le Prix du Concours de vulgarisation de la recherche 2014.

COMITÉ DE VÉRIFICATION

CA-2014-09-29-07
Ordre du jour de la réunion du comité de vérification du 11 septembre 2014

Le président du comité de vérification, M. Raymond-Mathieu Simard, fait état de la réunion du comité de vérification du 11 septembre 2014 (document en annexe).

CA-2014-09-29-08
Compte rendu de la réunion du comité de vérification du 6 février 2014

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de vérification du 6 février 2014 (document en annexe).

CA-2014-09-29-09
États financiers consolidés au 30 avril 2014 – adoption – confidentialité (ANNEXE)

M. Réal Létourneau et M[me] Chantal Lessard, vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton, ainsi que M[mes] Élaine Godbout, vice-rectrice adjointe, et Sonia Duplessis, directrice générale du Service des ressources financières, sont invités pour la présentation de ce point.

Le conseil d'administration reçoit de la vice-rectrice adjointe aux ressources financières l'information sur les résultats du fonds de fonctionnement sans restrictions, avant et selon les principes comptables généralement reconnus (PCGR), et en rappelle les principales différences. Elle présente également les résultats financiers 2012-2013 et 2013-2014 en lien avec les déficits autorisés pour ces mêmes années. Elle répond à la question d'un membre sur les virements interfonds du fonds de fonctionnement sans restrictions.

Le président du comité de vérification souligne l'excellente collaboration obtenue du Vice-rectorat aux ressources humaines et financières et du Service des ressources financières tout au long du processus d'audit et de vérification des états financiers au 30 avril 2014.

Les vérificateurs présentent les états financiers consolidés au 30 avril 2014 et confirment, qu'à cette date, les états financiers donnent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle de la situation financière de l'Université.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- autorise les virements interfonds conformément au cahier des définitions, des termes et des directives de présentation du Système d'information financière des universités 2013-2014 du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (paragraphe 2.1) tels qu'ils sont présentés à l'annexe 1;
- approuve les états financiers consolidés au 30 avril 2014 tels qu'ils sont présentés à l'annexe 2.

CA-2014-09-29-10
Déclaration 2013-2014 du recteur adjoint et vice-recteur aux ressources humaines et financières de l'Université de Sherbrooke au sujet du respect des différentes obligations de l'Université

Les membres du conseil d'administration ont reçu la déclaration 2013-2014 du recteur adjoint et vice-recteur aux ressources humaines et financières au sujet du respect des différentes obligations administratives de l'Université requises en vertu de plusieurs lois (document en annexe).

COMITÉ DE GOUVERNANCE

CA-2014-09-29-11
Ordre du jour de la réunion du comité de gouvernance du 15 septembre 2014

La secrétaire générale fait rapport des travaux du comité de gouvernance lors de la réunion du 15 septembre 2014 (document en annexe).

CA-2014-09-29-12
Compte rendu de la réunion du comité de gouvernance du 2 juin 2014

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de gouvernance du 2 juin 2014. Aucune question particulière n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

COMITÉ DES FINANCES

CA-2014-09-29-13
Ordre du jour de la réunion du comité des finances du 12 septembre 2014

En l'absence du président du comité des finances, M. Vincent Joli-Cœur, en sa qualité de membre du comité, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 12 septembre 2014. Il mentionne que les principaux éléments de cette réunion seront traités par le vice-recteur aux ressources humaines et financières au point 6.4 *Situation budgétaire – état de la situation* de l'ordre du jour de la présente séance du conseil (document en annexe).

CA-2014-09-29-14
Compte rendu de la réunion du comité des finances du 17 avril 2014

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des finances du 17 avril 2014. Aucune question particulière n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2014-09-29-15
Budget 2013-2014 – suivi budgétaire

M[mes] Élaine Godbout, vice-rectrice adjointe aux ressources financières, et Sonia Duplessis, directrice générale du Service des ressources financières, sont invitées pour la présentation de ce point.

Le vice-recteur aux ressources humaines et financières rappelle le processus budgétaire de l'Université. Il fait état des résultats prévus du dernier suivi budgétaire de mars 2014 et des résultats finaux et explique les principaux écarts observés.

Après avoir pris connaissance du suivi budgétaire du *Budget 2013-2014* et des explications données, les membres du conseil d'administration se déclarent satisfaits des informations obtenues.

(Document en annexe)

CA-2014-09-29-16
Situation budgétaire – état de la situation

M[mes] Élaine Godbout, vice-rectrice adjointe aux ressources financières, et Sonia Duplessis, directrice générale du Service des ressources financières, sont invitées pour la présentation de ce point.

Le vice-recteur aux ressources humaines et financières rappelle le réinvestissement universitaire annoncé pour les années 2014 à 2019 de même que les compressions des années 2012-2013 et 2013-2014, et fait un bref état de la situation dans les autres universités.

Le vice-recteur aux ressources humaines et financières présente la démarche suivie par chaque unité administrative afin de faire face aux compressions 2014-2015 de l'ordre de 18 M$ exigées par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science. Le vice-recteur présente les faits saillants des efforts consentis, notamment dans les facultés et les services.

Les membres du conseil échangent sur les aspects suivants :

- les compressions budgétaires et l'augmentation des coûts de système;
- l'impact du devancement de la subvention 2014-2015 sur les années à venir;
- le plan d'action de l'Université de Sherbrooke pour faire face aux compressions annoncées;
- les impacts significatifs des compressions budgétaires sur les activités d'enseignement et de recherche de l'Université;
- l'état d'avancement des efforts budgétaires;
- la répartition des abolitions et des fermetures de postes;
- la répartition des mesures récurrentes et non récurrentes;
- l'impact des compressions actuelles sur l'année budgétaire 2015-2016.

Devant l'ampleur des compressions budgétaires imposées aux universités, les membres du conseil formulent certains commentaires :

- les collaborations intersectorielles;
- les partenariats avec les autres universités;
- la révision des façons de faire (réingénierie).

La rectrice rappelle les conséquences de ne pas respecter les règles budgétaires et l'atteinte de l'équilibre budgétaire, à savoir un plan de redressement et la retenue de la subvention conditionnelle.

Un membre du conseil souligne la qualité du travail accompli dans ce dossier.

CA-2014-09-29-17
Plan directeur immobilier 2014-2017 – Budget d'investissement 2014-2015 – modernisation et rénovation des infrastructures de recherche et d'enseignement de la Faculté des sciences (pavillons D1-D2) – annulation – modernisation, rénovation et mise aux normes des infrastructures de la Faculté des sciences (pavillons D1-D2) – approbation – confidentialité

À la question d'un membre, le vice-recteur aux ressources humaines et financières explique les principaux facteurs justifiant l'approbation du nouveau projet de modernisation, rénovation et mise aux normes des infrastructures de la Faculté des sciences (pavillons D1-D2) et précise qu'il sera financé à même les enveloppes d'investissement.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- annule le projet de modernisation et rénovation des infrastructures de recherche et d'enseignement de la Faculté des sciences (pavillons D1-D2) au *Plan directeur immobilier 2014-2017 – Budget d'investissement 2014-2015*;
- approuve le projet de modernisation, rénovation et mise aux normes des infrastructures de la Faculté des sciences (pavillons D1-D2);
- ajoute ledit projet au *Plan directeur immobilier 2014-2017 – Budget d'investissement 2014-2015* dans le respect du budget global approuvé (CA-2014-02-17-11);
- déclare confidentiels tous les documents et renseignements relatifs à cette décision.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CA-2014-09-29-18
Ordre du jour de la réunion du comité des ressources humaines du 17 septembre 2014

M. Daniel Gaucher, M^{me} Joanne Léveillée et M. Raymond-Mathieu Simard se retirent pour la présentation de ce point.

Le vice-recteur aux ressources humaines et financières fait rapport des travaux du comité des ressources humaines lors de la réunion du 17 septembre 2014.

Le vice-recteur fait état des négociations en cours avec le Syndicat des chargées et chargés de cours de l'Université de Sherbrooke (SCCCUS) (CSQ). Il explique les raisons justifiant les délais pour régler cette convention collective et présente aux membres les enjeux de la négociation.

(Document en annexe)

CA-2014-09-29-19
Compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 5 juin 2014

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité des ressources humaines du 5 juin 2014. Aucune question particulière n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

CA-2014-09-29-20 ABROGÉ PAR LA RÉSOLUTION CA-2017-03-27-11 22/12/17
Règlement concernant le statut de professeure associée ou professeur associé (Règlement 2575-018) – abrogation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- abroge le *Règlement concernant le statut de professeure associée ou professeur associé* (Règlement 2575-018) tel qu'il est présenté en annexe;

- autorise l'entrée en vigueur de cette décision à compter de la date d'entrée en vigueur de la *Directive relative aux professeures associées et aux professeurs associés* (Directive 2600-047) à être adoptée par le comité de direction de l'Université.

CA-2014-09-29-21
Régime de retraite des employées et employés de l'Université de Sherbrooke – taux de cotisation – approbation

MM. Pierre Bouvier, président du comité de retraite, et Serge Germain, directeur général du comité, sont invités pour la présentation de ce point.

Le président du comité trace le portrait positif du Régime de retraite des employées et employés de l'Université de Sherbrooke à la suite des résultats de l'évaluation au 31 décembre 2013. Il explique les raisons qui amènent les actuaires et le comité de retraite à recommander une baisse des cotisations des participantes et participants au Régime ayant un impact positif pour l'Université d'environ 1,23 M$ en 2014-2015 et 2,3 M$ en 2015-2016.

Sur proposition régulière et à l'unanimité, à la recommandation du comité de retraite, le conseil d'administration approuve les deux diminutions du taux de cotisation au Régime de retraite des employées et des employés de l'Université de Sherbrooke telles qu'elles sont détaillées en annexe pour les deux dates d'entrée en vigueur applicables, soit le 28 septembre 2014 et le 21 décembre 2014, respectivement.

COMITÉ DE SUIVI DU PROJET VÉO

CA-2014-09-29-22
Ordre du jour de la réunion du comité de suivi du projet Véo du 12 septembre 2014

En l'absence du président du comité de suivi du projet Véo, M. Charles Vaillancourt, en sa qualité de membre du comité, fait rapport des travaux du comité lors de la réunion du 12 septembre 2014.

M. Vaillancourt mentionne que le projet Véo évolue selon les échéanciers prévus et les budgets alloués. Il mentionne également que le comité de suivi du projet Véo est à faire une réflexion sur la révision de son mandat afin d'inclure la gouvernance des ressources informationnelles.

(Document en annexe)

CA-2014-09-29-23
Compte rendu de la réunion du comité de suivi du projet Véo du 10 juin 2014

Les membres du conseil d'administration ont reçu le compte rendu de la réunion du comité de suivi du projet Véo du 10 juin 2014. Aucune question particulière n'est soulevée par les membres du conseil (document en annexe).

VICE-RECTORAT AUX RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES

CA-2014-09-29-24
Ministère des Finances – régime d'emprunts à long terme – autorisation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration autorise l'institution d'un régime d'emprunts à long terme :

ATTENDU QUE, conformément à l'article 78 de la *Loi sur l'administration financière* (chapitre A-6.001), l'Université de Sherbrooke (l'« *Emprunteur* ») désire instituer un régime d'emprunts lui permettant d'effectuer, de temps à autre d'ici le 30 juin 2015, des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 25 000 000 $;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de la *Loi sur l'administration financière*, l'Emprunteur désire prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un régime d'emprunts visant les emprunts à long terme à être contractés par l'Emprunteur, d'établir le montant maximum des emprunts qui pourront être effectués en vertu de celui-ci, d'établir les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à y être effectués et d'autoriser des dirigeants de l'Emprunteur à conclure tout emprunt en vertu de ce régime, à en établir les montants et les autres caractéristiques et à accepter les modalités et conditions relatives à chacun de ces emprunts;

ATTENDU QUE le ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de la Science (le « *Ministre* ») a autorisé l'institution par l'Emprunteur du présent régime d'emprunts, selon les conditions auxquelles réfère sa lettre du 4 septembre 2014;

IL EST RÉSOLU :

1. QU'un régime d'emprunts en vertu duquel l'Emprunteur peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer de temps à autre, d'ici le 30 juin 2015, des emprunts à long terme auprès de Financement-Québec, pour un montant n'excédant pas 25 000 000 $, soit institué;

2. QUE les emprunts à long terme effectués par l'Emprunteur en vertu du Régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :

   a) malgré les dispositions du paragraphe 1 ci-dessus, l'Emprunteur ne pourra, au cours de chacune des périodes de quinze mois s'étendant du 1er avril au 30 juin et comprises dans la période visée au paragraphe 1, effectuer des emprunts qui auraient pour effet que le montant total approuvé pour l'Emprunteur, pour telle période, par le Conseil du trésor au titre de la programmation des emprunts à long terme des établissements universitaires, soit dépassé;

   b) l'Emprunteur ne pourra effectuer un emprunt à moins de bénéficier d'une subvention du gouvernement du Québec conforme aux normes établies par le Conseil du trésor, au titre de l'octroi ou de la promesse de subventions aux établissements universitaires ainsi qu'aux termes et conditions déterminés par le Ministre et pourvoyant au paiement en capital et intérêt de l'emprunt concerné même si, par ailleurs, le paiement de cette subvention est sujet à ce que les sommes requises à cette fin soient votées annuellement par le Parlement;

   c) chaque emprunt ne pourra être effectué qu'en monnaie légale du Canada, sur le marché canadien ou auprès de Financement-Québec;

   d) les emprunts seront effectuées par l'émission de titres d'emprunt sur le marché canadien (les « *Obligations* »), ou auprès de Financement-Québec;

   e) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt concerné, qu'à l'une ou plusieurs des fins suivantes :

      i) le financement des dépenses d'investissement faites par l'Emprunteur aux termes d'un plan d'investissement approuvé par le gouvernement du Québec;

ii) le refinancement d'une partie ou de la totalité d'emprunts antérieurs venus à échéance; ou

iii) le remboursement d'emprunts bancaires contractés en attente du financement à long terme ou de refinancement.

3. QU'aux fins de déterminer le montant total auquel réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par l'Emprunteur;

4. QUE, dans le cas où les emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, l'Emprunteur accorde au ministre des Finances le mandat irrévocable, pendant la durée du Régime d'emprunts :

   a) de placer, pour le compte de l'Emprunteur, les emprunts autorisés en vertu du Régime d'emprunts, sous réserve des limites qui y sont énoncées et des caractéristiques qui y sont stipulées;

   b) de convenir, pour le compte de l'Emprunteur, des modalités financières des émissions d'obligations avec les preneurs fermes de ces émissions qu'il aura choisis;

   c) de retenir, pour le compte de l'Emprunteur, les services de tout conseiller juridique, de toute société de fiducie et le cas échéant, d'un imprimeur et de convenir des modalités de la rétention de tel conseiller; de telle société de fiducie et, le cas échéant, de l'imprimeur.

5. QUE, dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués par l'émission d'Obligations, chacun de ces emprunts comporte les caractéristiques suivantes :

   a) la société de fiducie désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, agira comme fiduciaire pour les porteurs d'obligations;

   b) le conseiller juridique désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à préparer la documentation pertinente et à émettre un avis juridique sur la validité de l'emprunt et de l'émission d'obligations;

   c) l'imprimeur désigné par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, verra à imprimer les certificats individuels d'obligations qui pourraient, dans les circonstances mentionnées à l'alinéa n) ci-après, être émis en échange du certificat global;

   d) une circulaire d'offre relative à l'émission d'obligations sera émise par l'Emprunteur;

   e) une fiducie d'utilité privée sera constituée par l'Emprunteur en vertu de la convention de fiducie principale ou, le cas échéant, de la convention de fiducie supplémentaire au bénéfice des porteurs d'obligations et la société de fiducie qui sera désignée par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, sera chargée de veiller à l'affectation de la créance de l'Emprunteur lui résultant de la subvention gouvernementale qui lui sera accordée, à l'administration du patrimoine fiduciaire qui sera constitué et à l'application de la convention de fiducie pertinente;

   f) les signataires ci-après autorisés de l'Emprunteur, sont autorisés à livrer le certificat global et les certificats d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global à la société de fiducie précitée pour permettre à cette dernière de les certifier, à signer tous les documents nécessaires à cette fin et à leur livraison définitive à Services de dépôt et de compensation CDS inc. (« *CDS* ») ou, le cas échéant, selon les instructions de CDS;

g) les Obligations seront émises en vertu d'une convention de fiducie principale ou, le cas échéant, d'une convention de fiducie supplémentaire conclue entre l'Emprunteur, la société de fiducie et, à titre d'intervenant, le Ministre et les Obligations seront régies par ces conventions de fiducie;

h) dans la mesure où l'Emprunteur a déjà conclu une convention de fiducie principale avec la société de fiducie et le Ministre permettant l'émission d'obligations inscrites en compte auprès de CDS, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera cette convention de fiducie déjà conclue;

i) par ailleurs, dans la mesure où l'Emprunteur n'a pas conclu une telle convention de fiducie principale, la convention de fiducie principale à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le Ministre;

j) la convention de fiducie supplémentaire à laquelle on réfère ci-dessus sera celle dont le texte aura été porté en annexe au contrat de prise ferme des obligations conclu par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et qui sera par la suite conclue entre ce dernier, la société de fiducie et le Ministre;

k) les Obligations seront vendues en vertu du contrat de prise ferme à intervenir entre le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et les preneurs fermes des Obligations aux prix et suivant les modalités dont ils conviendront;

l) les Obligations seront inscrites en compte auprès de CDS, pourvu que CDS demeure un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec, ou auprès de toute chambre de dépôt et de compensation qui aurait succédé à CDS pourvu qu'il s'agisse d'un organisme d'autoréglementation ainsi reconnu;

m) les Obligations seront émises en coupures de 1 000 $ ou de multiples entiers de ce montant et seront représentées par un certificat global pour leur pleine valeur nominale ou par un certificat global pour chaque tranche d'Obligations s'il devait y avoir plusieurs tranches, déposé auprès de CDS et immatriculé au nom du propriétaire pour compte désigné par CDS, au bénéfice des porteurs non inscrits des Obligations et dont les intérêts respectifs dans celles-ci seront attestés par des inscriptions dans des registres;

n) si CDS cessait d'agir comme dépositaire du certificat global, si CDS cessait d'être un organisme d'autoréglementation reconnu par l'Autorité des marchés financiers du Québec sans être remplacé par un tel organisme dans les trente (30) jours ou si l'Emprunteur désirait remplacer le certificat global par des certificats individuels d'obligations, les Obligations seraient alors représentées par des certificats individuels d'obligations entièrement immatriculés en coupures de 1 000 $ ou de multiples entiers de ce montant;

o) le paiement du capital et des intérêts sur les Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global se fera par voie de crédit fait par CDS au compte respectif de ses adhérents qui détiennent des Obligations et par voie de crédit fait par ces derniers au compte respectif des porteurs non inscrits d'obligations qu'ils représentent;

p) s'il devait y avoir des certificats individuels d'obligations émis en remplacement du certificat global, le paiement des intérêts sur les certificats individuels d'obligations se ferait alors soit par chèque ou traite payable au pair et tiré sur une banque régie par la Loi sur les banques et les opérations bancaires (L.C. 1991, c. 46) ou sur une coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers (chapitre C-67.3), soit par virement de fonds dans un compte maintenu par le porteur inscrit du certificat individuel d'obligation concerné auprès d'un établissement financier dont l'identification aura été communiquée à la société de fiducie;

q) dans le cas d'Obligations inscrites en compte auprès de CDS et représentées par un certificat global, la société de fiducie agira comme agent payeur;

r) dans le cas d'Obligations représentées par des certificats individuels d'obligations, l'agent payeur sera la société de fiducie pour ce qui est du paiement des intérêts et, pour ce qui est du paiement du capital, toute succursale au Canada des banquiers de l'Emprunteur ou, au choix de ce dernier, toute coopérative de services financiers régie par la Loi sur les coopératives de services financiers et La Caisse centrale Desjardins du Québec, à Montréal;

s) tout versement d'intérêt en souffrance sur les Obligations portera lui-même intérêt au même taux que celui que comportent les obligations concernées;

t) les Obligations ne seront pas remboursables par anticipation au seul gré de l'Emprunteur mais elles seront cependant achetables par lui sur le marché par soumission, de gré à gré ou par tout autre mode que l'Emprunteur estimera approprié, les Obligations ainsi achetées pouvant être réémises par l'Emprunteur en tout temps avant leur échéance;

u) dans la mesure où des certificats individuels d'obligations seraient émis, ils seront échangeables, sans frais pour leurs porteurs inscrits, pour une valeur nominale globale égale de certificats individuels d'obligations de toutes coupures autorisées et de mêmes caractéristiques pourvu que le nombre réclamé de certificats individuels d'obligations soit, de l'avis de la société de fiducie, raisonnable dans les circonstances;

v) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront signés, au nom de l'Emprunteur, par l'un ou l'autre des signataires ci-après autorisés, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, ces signatures pouvant être remplacées par un fac-similé imprimé ou autrement reproduit qui aura le même effet qu'une signature manuscrite; le certificat global et les certificats individuels d'obligations, s'il en était, comporteront de plus un certificat de la société de fiducie, sous la signature de l'un de ses représentants autorisés;

w) le certificat global et les certificats individuels d'obligations qui pourraient, le cas échéant, être émis en échange du certificat global, seront rédigés en la forme, porteront les numéros d'ordre et comporteront les énonciations non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes que détermineront les représentants de l'Emprunteur qui les signeront;

x) les Obligations seront garanties par le transfert à un patrimoine fiduciaire détenu par la société de fiducie de la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui sera accordée à l'Emprunteur par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des Obligations de cette émission, étant entendu que ni l'Emprunteur ni la société de fiducie ne pourront exiger que les sommes devant être déposées auprès du ministre des Finances pour former un fonds d'amortissement leur soient remises par le ministre des Finances avant les dates prévues pour le paiement du capital des Obligations; et

y) les Obligations comporteront les modalités financières qui seront agréées par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur, et par les preneurs fermes des Obligations lors de leur vente.

6. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt effectué par émission d'Obligations, et en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances, les honoraires et débours de la société de fiducie, des conseillers juridiques et de l'imprimeur dont les services auront été retenus par le ministre des Finances, agissant pour le compte de l'Emprunteur;

7. QUE l'Emprunteur soit autorisé, le cas échéant, à payer les honoraires annuels de la société de fiducie, dont les services auront été retenus, en accord avec la tarification établie par le ministre des Finances;

8. QUE dans le cas où les emprunts en vertu du Régime d'emprunts sont effectués auprès de Financement-Québec, ceux-ci comportent les caractéristiques suivantes :

   a) l'Emprunteur pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du Régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, en tenant compte du montant qui pourrait être alloué à un ou des emprunts effectués par l'émission d'Obligations, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à être conclue entre l'Emprunteur et Financement-Québec;

   b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre de Financement-Québec;

   c) chaque emprunt ainsi contracté comportera les modalités financières qui seront déterminées conformément au décret numéro 238-2000 du 8 mars 2000, tel que ce décret pourra être modifié ou remplacé de temps à autre; et

   d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente pour l'Emprunteur la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur de Financement-Québec.

9. QUE l'Emprunteur soit autorisé à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté auprès de Financement-Québec aux termes du Régime d'emprunts, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;

10. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants : la rectrice, le vice-recteur à la recherche, le vice-recteur au développement durable et aux relations gouvernementales, la vice-rectrice aux études, le vice-recteur aux ressources humaines et financières ou la secrétaire générale de l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer les conventions de fiducie principale et supplémentaire, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations, la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière, le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à recevoir le produit net des emprunts ou, le cas échéant, à consentir à ce qu'il soit reçu par la société de fiducie dont les services auront été retenus et à en donner bonne et valable quittance, à livrer, selon le cas, les certificats globaux, les certificats individuels d'obligations ou le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;

11. QUE, dans la mesure où l'Emprunteur a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts, pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent Régime d'emprunts.

(Document en annexe)

VICE-RECTORAT AU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET AUX RELATIONS GOUVERNEMENTALES

CA-2014-09-29-25
Centre de la petite-enfance Tout-petit, Toute-petite – cession d'un terrain par emphytéose – approbation

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- cède au *Centre de la petite enfance Tout-petit, Toute-petite,* par convention d'emphytéose, une portion de terrain sur le Campus principal pour réaliser l'aménagement d'un nouveau bâtiment du CPE, à savoir l'actuel stationnement PG-2 situé au nord des résidences G d'une superficie d'environ 4 916 mètres carrés;

- autorise le comité de direction de l'Université à adopter une convention d'emphytéose et à en désigner les signataires;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver tous les documents découlant de cette cession au *Centre de la petite enfance Tout-petit, Toute-petite* et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

VICE-RECTORAT AU CAMPUS DE LONGUEUIL

CA-2014-09-29-26
Campus de Longueuil – Ville de Longueuil – terrain – acquisition – servitudes – approbation

À la suite des explications fournies par le vice-recteur au Campus de Longueuil, le conseil d'administration modifie la 3e disposition de la recommandation en y ajoutant les mots « et une garantie hypothécaire sur le lot 5 257 227 le cas échéant, » après les mots « et la Ville de Longueuil, ».

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration :

- approuve l'acquisition du lot 5 257 227 de la Ville de Longueuil en faveur de l'Université de Sherbrooke;
- autorise le comité de direction de l'Université à conclure l'acte de vente du lot 5 257 227 de la Ville de Longueuil et à en désigner les signataires;
- autorise le comité de direction de l'Université à approuver tous les documents découlant de cette acquisition, incluant notamment les servitudes de passage, de raccordement, de drainage des eaux et de canalisations, un droit superficiaire à intervenir avec Axcès Saint-Charles Inc. et la Ville de Longueuil et une garantie hypothécaire sur le lot 5 257 227 le cas échéant, et à en désigner les signataires.

(Document en annexe)

NOMINATIONS/ÉLECTIONS

CA-2014-09-29-27
Comité d'éthique – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M. Steve Flanagan à titre de membre du comité d'éthique pour un mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2017 (document en annexe).

CA-2014-09-29-28
Comité des finances – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M. Vincent Joli-Coeur à titre de membre du comité des finances pour un second mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2017 (document en annexe).

CA-2014-09-29-29
Comité de gouvernance – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme Mme Victoria Meikle et Mme Joanne Léveillée à titre de membres du comité de gouvernance pour un mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2017 (document en annexe).

CA-2014-09-29-30
Comité des ressources humaines – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M^me^ Victoria Meikle, M. Stéphane Tremblay, sous réserve de son acceptation, et M^me^ Lyne Martel à titre de membres du comité des ressources humaines pour un mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2017.

La présidente du conseil d'administration mandate M. Raymond-Mathieu Simard pour agir en son nom tel que le permet l'article 20.17 des *Statuts de l'Université de Sherbrooke*.

(Document en annexe)

CA-2014-09-29-31
Comité de vérification – nomination

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme M. Charles Vaillancourt à titre de membre du comité de vérification pour un mandat de trois ans débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 28 septembre 2017 (document en annexe).

CA-2014-09-29-32
Faculté d'éducation physique et sportive – vice-doyen et secrétaire – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme :

- P^r^ Alain Delisle à titre de vice-doyen à la Faculté d'éducation physique et sportive pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 15 juillet 2018;
- M^me^ Brigitte Séguin à titre de secrétaire à la Faculté d'éducation physique et sportive pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 15 juillet 2018;

étant entendu que dans l'éventualité où le poste de doyenne de la Faculté d'éducation physique et sportive deviendrait vacant avant le 15 juillet 2018, les mandats de ces personnes prendront fin au moment où le poste de doyenne ou de doyen sera pourvu.

(Document en annexe)

CA-2014-09-29-33
Faculté de médecine et des sciences de la santé – vice-doyens, vice-doyennes et secrétaire – nominations

Sur proposition régulière et à l'unanimité, le conseil d'administration nomme :

- P^r^ Dominique Dorion à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^r^ Jean-Pierre Perreault à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^re^ Diane Clavet à titre de vice-doyenne à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^re^ Ève-Reine Gagné à titre de vice-doyenne à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^r^ Serge Langevin à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^r^ Michel Tousignant à titre de vice-doyen à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;

- P^re^ Patricia Bourgault à titre de vice-doyenne à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 25 septembre 2018;
- P^re^ Johanne Desrosiers à titre de vice-doyenne et secrétaire à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 1^er^ janvier 2015 et se terminant le 25 septembre 2018;

étant entendu que dans l'éventualité où le poste de doyen de la Faculté de médecine et des sciences de la santé deviendrait vacant avant le 25 septembre 2018, les mandats de ces personnes prendront fin au moment où le poste de doyenne ou de doyen sera pourvu;

- nomme M^me^ Maryse Provençal à titre de secrétaire par intérim à la Faculté de médecine et des sciences de la santé pour un mandat débutant le 29 septembre 2014 et se terminant le 31 décembre 2014.

(Document en annexe)

RAPPORTS ET INFORMATION

Vice-rectorat aux ressources humaines et financières

CA-2014-09-29-34
Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination (Politique 2500-015) – rapport d'activités 2012-2013

Les membres du conseil reçoivent du vice-recteur aux ressources humaines et financières l'information relative au rapport d'activités 2012-2013 de la personne responsable de l'application de la *Politique sur la promotion des droits fondamentaux des personnes et la prévention de toute forme de harcèlement et de discrimination* (Politique 2500-015) (document en annexe).

Vice-rectorat à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat

CA-2014-09-29-35
Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) – rapport d'activités 2012-2013

Les membres du conseil d'administration ont reçu le rapport d'activités 2012-2013 de l'Institut de pharmacologie de Sherbrooke (IPS) (document en annexe).

CA-2014-09-29-36
Entreprises dérivées, sociétés et partenaires commerciaux – rapport d'activités – information

Le vice-recteur à la recherche, à l'innovation et à l'entrepreneuriat informe le conseil d'administration de l'état des placements de l'Université dans des entreprises dérivées, sociétés et partenaires commerciaux (document en annexe).

Secrétariat général

CA-2014-09-29-37
Procès-verbaux des instances

Les membres du conseil d'administration ont reçu les procès-verbaux des instances suivantes :

- comité de direction de l'Université – procès-verbaux des réunions du mois de juin, juillet et août 2014;
- conseil universitaire – procès-verbal de la réunion du 30 avril 2014;
- conseil de la recherche – procès-verbal de la réunion du 28 mai 2014.

(Documents en annexe)

CA-2014-09-29-38
Code de déontologie des membres du conseil d'administration (Règlement 2575-002) – dépôt du code et formulaires à signer

Les membres du conseil d'administration ont reçu le *Code de déontologie des membres du conseil d'administration* (Règlement 2575-002). La secrétaire générale rappelle l'obligation pour les membres du conseil de compléter, de signer et de lui retourner les annexes du *Code* correspondant à leur situation. Elle mentionne qu'à la fin de la présente séance du conseil des copies papier des annexes seront disponibles pour les membres qui souhaiteraient les compléter sur place (document en annexe).

La présidente informe les membres de la démission de M^me^ Marie-France Bélanger à titre de membre du conseil d'administration et de membre de l'assemblée de l'Université. Elle la remercie chaleureusement pour ses collaborations et pour son engagement, depuis 2012, envers l'Université de Sherbrooke. Elle lui souhaite tout le succès escompté dans ses fonctions de directrice générale du Cégep de Sherbrooke et dans ses nouveaux engagements professionnels qui l'amènent à prendre cette décision.

La présidente informe également le conseil du départ à la retraite de M^me^ Johanne Poudrier, assistante administrative, et la remercie pour son excellente collaboration et la qualité de son travail.

DATE DE LA PROCHAINE RÉUNION

CA-2014-09-29-39
Date de la prochaine réunion

Conformément au calendrier des réunions prévues pour l'année universitaire 2014-2015, le conseil d'administration fixe la prochaine réunion au lundi 10 novembre 2014, sous réserve de modification par la présidente si les circonstances l'exigent.

CLÔTURE DE LA RÉUNION

CA-2014-09-29-40
Clôture de la réunion

Sur proposition régulière, le conseil d'administration termine sa réunion.

Confirmé à la réunion du 10 novembre 2014.

Lynda Durand, présidente

P^re^ Jocelyne Faucher, secrétaire